

Quoi de neuf à Chantresse?

Journal communal n°25 - juin 2013

Le mot du Maire

Le premier semestre de l'année 2013 se termine, l'école est finie, les vacances approchent et c'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous par l'intermédiaire du n°25 de « Quoi de neuf à Chantresse ».

Même si ce petit journal n'est pas luxueux ni couteux, il a le privilège de vous faire parvenir les informations des manifestations organisées par les diverses associations de notre village, les actions communales, intercommunales et territoriales prévues sur l'année 2013 en essayant d'être dans une neutralité la plus stricte; chaque article sera donc examiné avant sa parution.

Certes rien de comparable avec «Paris Match», «Le Dauphiné Libéré» ou «Le Mémorial», et ce qui pour nous est le plus important, c'est de vous transmettre le maximum d'informations sur la vie de notre petite commune rurale.



Bien que l'année 2013 a commencé dans des circonstances difficiles, aussi bien climatiques que politiques, restons dans un esprit serein avec l'espoir que notre pays ne perde pas tous ses acquis et son savoir-faire. Les vacances sont là, essayons de nous détendre en nous égarant dans notre beau pays ou ailleurs.

Je tiens à tous vous remercier pour votre citoyenneté et votre civisme concernant les ordures ménagères après la mise en place de la redevance incitative en septembre 2009 sur notre commune et sur l'ensemble de notre territoire depuis janvier 2012 ; au quotidien beaucoup de dépenses d'énergie sont déployées pour essayer de faire prendre conscience de ces gestes de citoyenneté en améliorant le système.

Le Sictom a eu le courage de mettre en place un service novateur pour modérer les coûts de nos déchets et garder notre environnement, en subissant malheureusement des attaques médiatiques et politiques.

La lettre du TRI n°29 intégrée dans ce journal pages 6 et 7 vous donnera plus d'informations.

Avant de terminer, je tiens également à remercier notre députée de circonscription pour l'aide qui nous a été attribuée et notifiée quant à l'acquisition du mobilier neuf de la salle du conseil municipal et de la salle multifonctionnelle du bâtiment communal.

Nous espérons que ce petit journal vous plaira et je remercie toutes celles et ceux qui ont participé ainsi que vous, Chantessoises et Chantessois, qui voudrez bien consacrer quelques minutes à lire ces pages.

Bonnes vacances à tous !

Bernard FILET-COCHE

Sommaire

- Quoi de neuf au conseil ? p. 2
- Quoi de neuf à l'intercommunale ? p. 5
- Quoi de neuf pour les associations ? p. 11
- Quoi de neuf chez nos citoyens ? p. 12

Don du sang à Vinay

- mardi 16 juillet • lundi 30 septembre • lundi 30 décembre
- de 16h30 à 20h00

Réunion du conseil municipal mardi 5 février 2013

Numérisation des documents d'urbanisme

L'État et le Conseil général de l'Isère se sont engagés dans un projet de numérisation de tous les documents d'urbanisme à l'échelle du département (POS pour Chantesse). Cette démarche initiée par l'État et le département vise à mettre en place un partenariat avec les communes et les EPCI pour mutualiser et harmoniser les pratiques en matière de numérisation des documents d'urbanisme afin de :

- Disposer d'un référentiel au niveau départemental, accessible à l'ensemble des collectivités iséroises.
- Faciliter les prises de décisions.
- Améliorer l'accès à l'information du public.
- Améliorer la qualité des données produites.

Réforme du rythme scolaire

Suite à la parution du décret de loi, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire doit intervenir à partir de septembre 2013 avec possibilité de report à septembre 2014. Elle influera sur le travail des enseignants, des enfants, du personnel communal et sur l'organisation familiale. Les cours auront lieu le mercredi matin. Elle impliquera pour nos services des transformations notamment pour les transports scolaires et l'organisation du temps périscolaire.

Après discussion, le CM souhaite faire une demande de report à la rentrée scolaire de septembre 2014 auprès de la directrice d'académie.

Bâtiment communal

Les travaux ont commencé. Les réseaux ont été aménagés sauf le branchement d'eau qui reste à faire. Des réunions de

chantier sont prévues pour suivre le bon déroulement des travaux.

Sécurisation du village

La commission de sécurité, après avoir consulté les riverains, souhaite privilégier la mise en place de plateformes traversantes plutôt que des chicanes pour améliorer la sécurité dans le village. Le CM, après discussion souhaite pouvoir élargir l'étude à toute la traversée du village. Un rendez-vous est prévu avec un cabinet de géomètre pour faire étudier ce projet.

Budget primitif 2013 - prévisions

Travaux - Achat matériel :

- Chenaux à changer à l'école. Pavés devant la salle des fêtes à remettre à niveau et à nettoyer. Entretien voirie plus éventuellement place de l'église à mettre en émulsion abri-bus.
- Mobilier salle de réunions mairie et salle plurifonctionnelle.
- Appareil sono ordinateur pour l'école.
- Chauffe-eau salle des fêtes.
- Réfrigérateur 500 litres pour salle des fêtes pas évoqué lors du CM mais en commission finances le 12/02

Théâtre - Z'elle et Cie

Après rencontre avec les personnes responsables de l'association de théâtre Z'elle et Cie, une convention a été établie pour l'utilisation de la salle des fêtes lors de leurs répétitions de théâtre de mai et juin 2013 jusqu'aux spectacles qui auront lieu les 14, 15 et 16 juin 2013. Après délibération, le CM autorise le maire à signer cette convention.

Contrat informatique – Renouvellement

Le contrat de maintenance informatique étant arrivé à expiration, il est nécessaire de le renouveler. Il représente 6 heures de suivi informatique par an sur le site.

Repas des anciens 2013

Le repas des anciens aura lieu le samedi 23 février 2013.

Réunion du conseil municipal mardi 19 mars 2013

Compte administratif commune 2012

M. le maire présente à l'assemblée les résultats du compte administratif 2012.

Fonctionnement

Dépenses	Recettes
161 882,44 €	236 965,49 €
Excédent fonctionnement 2012	75 083,05 €

Investissement

Dépenses	Recettes
68 284,80 €	313 858,66 €
Excédent investissement 2012	245 573,86 €

Excédent total 2012 à reporter au budget primitif 2013 :

75 083,05 € + 245 573,86 € = 320 656,91 €

CCAS :

Excédent 2012 à reporter au budget primitif 2013 :

158,88 €

M. le maire, ordonnateur ne prend pas part au vote :

Vote à main levée : 7 votants (1 vote par procuration) : 7 voix
Pour – adopté

PA-ISS - Insertion

Jean-Pierre Frayssines, dans le cadre de l'insertion, fait une proposition à l'assemblée de prévoir au budget une somme de 1 000 € qui pourra être utilisée en cas de besoin de travaux pour la commune qui pourraient être effectués par des personnes en insertion. L'association PA-ISS a contacté toutes les communes environnantes.

Si cette somme n'est pas dépensée faute de travaux, elle repartira dans le budget général de la commune.

Après discussion, le CM émet un avis favorable à l'unanimité et demande à M. le maire d'inscrire la somme de 1 000 € dans les propositions du budget primitif 2013.

Informatique - Présentation d'un logiciel

Présentation au CM d'un logiciel « Cosoluce » en vue de la dématérialisation des actes et de sauvegarde de fichiers communaux.

Budget primitif 2013 commune

Le CM prend connaissance des propositions du budget primitif 2013 préparé par la commission des finances.

Fonctionnement

Dépenses

Achats, variations stocks	24 050
Achats, serv extérieurs	56 960
Autres serv extérieurs	13 200
Impôts, Taxes	800
Charges de personnel	53 800
Indemnité élus	10 600
Part. Contingents	39 120
Subventions	2 320
Emprunts – intérêts	9 845
Dépenses imprévues	9 640
Total	221 545

Recettes

64 Remboursements.....	350
70 Produits de services	780
73 Impôts, taxes	103 150
74 Dotations, particip	96 265
75 Autres produits.....	21 000
Total.....	221 545

Investissement

Dépenses

Cautions appartements	1 800
Emprunts – Capital	16 520
Dépenses imprévues	14 736
Ind architecte + projet voirie.....	15 000
Aménagement sécurité.....	35 300
Achat matériel	10 000
Achat mat. employé cal	10 000
Local technique	350 000
Marquage voirie.....	2 000
Travaux voirie.....	5 800
Travaux appartements	5 000
Abri-bus	3 000
Achat mobilier	12 000
Total	481 156

Recettes

Excédent investissement reporté.....	245 573
Fond compensation TVA	600
Taxe aménagement.....	3 500
Affectation résultats.....	75 083
Subvention chicanes (territoire).....	4 300
Subvention territoire local technique	99 000
Subvention detr local technique	44 000
Réserve parlementaire.....	3 100
Total.....	481 156

CCAS budget primitif 2013

Dépenses

Secours en argent	158
Total	158

Recettes

excédent fonct rep	158
Total	158

Subventions communales 2013

Le CM a voté les subventions communales 2013 pour une somme de 2 320 €. Une subvention pour une association de lutte contre la grêle est accordée.

En ce qui concerne la subvention à Espace Nature Isère, le CM vote à main levée : 8 votants (1 vote par procuration) : 6 voix Pour, 2 voix Contre

Taux d'imposition des contributions directes

Le CM, après délibération décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2013.

Taxe habitation	342 800	13,80%	47 306
Taxe foncière bâtie	224 200	12,50%	28 025
Taxe foncière non bâtie	24 800	35,47%	8 797
Total	84 128		

Appartement de la cure

M. le maire informe l'assemblée qu'il a bien enregistré le courrier du 26 février 2013 remis en main propre en mairie, demandant la résiliation du bail de l'appartement de la cure ainsi que l'enregistrement de leur demande d'annulation de la dédite en date du 6 mars 2013, remise en main propre, à la mairie. Le conseil municipal, après discussion, accepte l'annulation de la dédite du 6 mars 2013.

Appartement de l'école

Suite au décès du locataire M. François, un candidat s'est proposé. Le CM, après délibération accepte cette candidature pour un loyer mensuel de 380 €.

Comité des fêtes

Le comité des fêtes de Chantesse a transmis à la commune son rapport moral et financier 2012 /2013.

Réunion du conseil municipal vendredi 19 avril 2013

Construction d'un bâtiment communal - Approbation avenant lot n° 1 - Gros œuvre-maçonnerie, entreprise Gelas

La commission d'appel d'offres de Chantesse s'est réunie le 17 avril 2013 afin de valider des travaux non prévus pour la construction d'un bâtiment communal. Ces travaux concernant le lot n° 1 - gros œuvre-maçonnerie de l'entreprise Gelas d'un montant de 11 436,20 € ht soit 13 677,70 € ttc ont été validés au cours de cette réunion par la commission d'appel d'offres de Chantesse.

Aménagement du village

Il est fait part de la réunion de la commission de sécurité avec le cabinet de géomètres Sintégra. Une esquisse de projet est présentée au CM. Il est rappelé à l'assemblée la subvention obtenue pour les travaux de sécurité dans le village dans le cadre territorial.

Le CM, après discussion est d'avis que soit présenté à l'assemblée un projet pour une première tranche de travaux afin de pouvoir bénéficier de la subvention obtenue pour les aménagements de sécurité, puis un projet global qui pourrait être déposé aux services du Territoire en 2014.

Achat matériel

Le CM, après avoir pris connaissance d'un devis concernant l'achat de mobilier pour la salle de réunion et avoir consulté le matériel proposé, est d'avis que plusieurs membres du CM se rendent sur place pour examiner le matériel en question avant de prendre une décision d'achat.

Abribus

Après présentation d'un modèle d'abribus en bois installé sur une commune voisine avec devis à l'appui, le CM autorise le maire à passer commande.

Achat d'un nettoyeur thermique

Accord du conseil municipal

Achat de panneaux de signalisation

Achat de panneaux de signalisation « *place handicapés* » pour le parking de l'école et de la mairie.

Informations urbanisme

Le CM est informé des décisions d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager, déclaration de travaux accordés ou en cours d'instruction.

Compte-rendu communautaire

Syndicat scolaire

Le CM est informé qu'un courrier a été adressé à la Dasen (directrice d'académie) par la présidente du syndicat scolaire. Si la Dasen donne son approbation, les communes de Chantesse, Vatilieu et Notre-Dame de l'Osier pourront mettre en place la réforme du rythme scolaire à la rentrée scolaire 2014. Les communes de Cras et Morette appliqueront la réforme dès la rentrée scolaire 2013.

Communauté de communes Chambaran – Vinay – Vercors – 3C2V

Le budget général et les budgets annexes de la 3C2V ont été votés à l'unanimité lors du conseil communautaire du 10 avril 2013.

Approbation des statuts de la communauté de communes Chambaran-Vinay-Vercors

Le CM, après délibération, approuve les statuts présentés par la communauté de communes.

Réunion du conseil municipal mardi 4 juin 2013

3C2V - Modalités de représentativité des communes pour les échéances de 2014

M. le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors a donné sa position de principe sur la représentation des communes pour les échéances de 2014 selon le principe suivant : 40 délégués répartis de manière proportionnelle au regard de la population puis correction pour les deux communes sans délégué et pour la Commune de Vinay.

Après délibération, le conseil municipal approuve le mode de représentativité présenté dans le tableau joint et confirme son accord pour un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la commune de Chantesse.

Recensement de la population 2014

Le recensement de la population aura lieu de janvier à février 2014.

Dans un premier temps, il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal qui sera chargé du bon déroulement de la collecte par l'agent recenseur et de la saisie des données dans des applications informatiques.

Après discussion, M. Martin Daniel accepte cette fonction.

Un appel à candidatures sera fait dans le prochain bulletin municipal pour trouver un agent recenseur.

Demande location salle des fêtes

Une personne extérieure à la commune a demandé par écrit de pouvoir bénéficier du prêt de la salle des fêtes pour un anniversaire. Après discussion, le CM souhaite que cette personne renouvelle sa demande 3 mois avant la date de la manifestation comme prévu par le règlement.

Local comité des fêtes

Le local du comité des fêtes a été installé. La commune prendra en charge cette dépense. Le comité des fêtes est d'accord pour rembourser à la commune cet achat.

Après discussion, le CM décide que la somme remboursée correspondra à la dépense moins la tva (19,60 %) dont la commune retouche une grande partie. Une convention sera à signer avec le comité des fêtes

Bâtiment communal

Point sur l'avancement des travaux.

Voirie communale

Suite à la tournée de la voirie communale par la commission voirie, le CM prend connaissance :

- des travaux d'entretien sur les voies communales à effectuer en 2013.
- des travaux d'égavage effectués par un lamier sur le chemin de Linage
- des travaux de débroussaillage

Achat de panneaux de signalisation

Commande de panneaux « *place handicapés* » pour le parking de l'école et de la mairie.

Achat mobilier bureau

Suite à la visite sur place de plusieurs membres, le CM est d'accord pour l'achat de tables rectangulaires, de fauteuils, de chaises et armoires de rangement pour la salle de réunion du conseil et pour l'aménagement de la salle plurifonctionnelle.

Projet d'aménagement du village

La commission sécurité présente au conseil l'avant projet d'aménagement du village avec sécurisation de la traversée du Bourg. Le projet a été établi en plusieurs tronçons. Le projet nécessitera avant le début des travaux l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone. Un projet plus élaboré par la société Sintégra est en cours de réalisation qui sera soumis à l'assemblée et discuté lors d'une prochaine réunion du CM.

3C2V - Communauté communes Chambaran-Vinay-Vercors

Compte rendu du dernier conseil communautaire :

- Aides aux communes de moins de 200 habitants
- PLH - rendu élaboration des 3 PLH des EPCI du sud-Grésivaudan
- Convention collecte ordures ménagères
- Régies refaites suite à la nouvelle communauté de communes 3C2V.
- Accessibilité
- Haut débit - fibre optique

Local technique

Les travaux du local technique se poursuivent dans de bonnes conditions. Actuellement le gros œuvre et la charpente sont terminés, les compteurs d'eau potable et d'eaux usées ainsi qu'EDF sont prêts pour les branchements au local. Les menuiseries PVC, portes et fenêtres vont démarrer, et il restera l'installation du chauffage au sol (pompe à chaleur), toute la plomberie sanitaire et cuisine, le cloisonnage, les plafonds, peinture et toute l'installation électrique, alarme sécurité, alarme incendie, etc. Ensuite viendront les finitions extérieures, VRD, récupération des eaux pluviales et l'aménagement du parking. Si tout se configure normalement nous devrions pouvoir faire l'inauguration avant la fin de l'année ; vous en serez informés et bien sûr tous invités à cet événement important.



Ce local devenait indispensable pour notre commune et pour une mise aux normes de la sécurité du travail pour les employés communaux. La salle multifonctionnelle sera utile pour les réunions associatives ainsi que pour les actions périscolaires, suite à la réforme qui sera mise en place à la rentrée scolaire 2014 pour la commune de Chantesse

Abris bus

Voici l'abri bus installé à l'arrêt du car de la RD 1092 au pied du chemin « le Bourgeat ». Les utilisateurs de bus pourront nous transmettre leurs sentiments sur cet investissement qui initialement, dans des années antérieures, était déjà implanté au même endroit.



Quoi de neuf à l'intercommunale ?

Sécurité

La commune de Chantesse est dotée actuellement d'un PCS « plan communal de sauvegarde ».

Ce PCS est un outil d'aide à la décision destiné aux élus et aux agents amenés à gérer une crise.

Il laisse à l'utilisateur, la possibilité de prendre du recul sur les événements et les actions proposés afin de réagir au mieux de la situation réellement rencontrée sur le terrain.

Il a été élaboré en tenant compte des risques et des méthodes d'intervention connus lors de son élaboration. Ce document est non opposable aux tiers. Il est destiné à l'usage interne de la commune en cas de crise.

Les numéros de téléphone qu'il contient doivent être utilisés dans le seul cadre de l'urgence, de même que les mesures d'urgence telles que l'utilisation d'arrêtés de réquisition.

Pourquoi un plan de sauvegarde ?

L'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile oblige les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvés ou compris dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention à se doter d'un plan communal de sauvegarde.

Cependant, le code Général des Collectivités Territoriales impose au maire :

- selon l'article L2212-2.5 : « le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tel que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure »,
- selon l'article L 2212-4 : « en cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus au paragraphe 5 de l'article L 2212-2, le maire doit prescrire l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances. Il informe d'urgence le représentant de l'état dans le département et lui fait connaître les mesures qu'il a prescrites ».

Ce document « PCS » est consultable en mairie

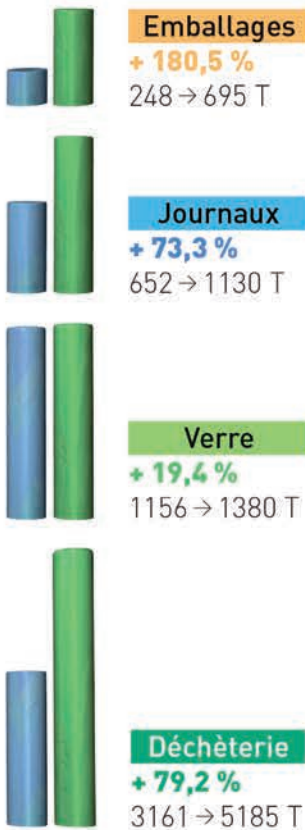
Recensement

La commune de Chantesse doit effectuer le recensement communal de janvier à février 2014.

Le coordonateur de recensement a été désigné au sein du conseil municipal, il nous faut recruter un agent recenseur disponible pour cette période, pour cela il faut avoir les moyens de déplacement et une totale discrétion. Les personnes intéressées par cette tâche rémunérée devront se présenter en mairie pour de plus amples informations.

Le tri ça marche !

En trois ans, de 2009 à 2012, grâce aux efforts de chacun, le tri sélectif a fait un bond en avant. Jugez en par vous-même :



2013
Continuons
à progresser !

Déchets : qui fait quoi ?

La gestion des déchets est de la responsabilité de votre communauté de communes qui a confié la collecte des différentes catégories de déchets et l'exploitation de la déchèterie au Sictom qui est l'opérateur public sur l'ensemble du territoire Sud-Grésivaudan.

Des prestataires, sélectionnés après appel d'offres sont en charge de la relève et de l'entretien des conteneurs (nettoyage et maintenance) et assurent l'acheminement des ordures ménagères résiduelles sur le site d'enfouissement de Chatuzange-le-Goubet. Les déchets recyclables issus du tri sélectif sont collectés et transportés vers les sites des différentes filières de recyclage.

La tarification est décidée par la communauté de communes qui contribue au budget du Sictom pour couvrir le coût d'exploitation en proportion du nombre d'habitants bénéficiant du service.

La facturation semestrielle est effectuée pour le compte de la communauté de communes du Chambaran Vinay Vercors par la régie d'électricité de Vinay.



Tarification

Depuis le 1^{er} janvier, suite à la décision de la communauté de communes les modalités de tarification ont été simplifiées. La facturation au sac a été abandonnée au profit d'une redevance qui tient uniquement compte de la composition du foyer.

Celle-ci comprend une part fixe d'un montant de 115 € et une part variable de 27,50 € par personne au foyer, 13,50 € à partir de la 5^e personne.

C'est plus clair et plus simple pour vous !

C'est un nouveau mode de tarification incitative qui vous permet de déposer autant de sacs et au rythme que vous souhaitez, quels que soient leur volume jusqu'à 30 litres maximum. Vous n'avez donc absolument aucun intérêt à déposer vos ordures au pied du conteneur. **Qu'on se le dise !**

A quoi sert le badge ?

Le badge sert à déclencher l'ouverture de la trappe du conteneur dans lequel vous déposez votre ou vos sacs. S'il ne sert plus à la facturation de vos dépôts, il permet d'assurer le contrôle du niveau de remplissage pour déclencher le vidage en temps utile et fournit au Sictom les informations sur les volumes d'ordures ménagères collectés. **Sachez qu'aucune donnée vous concernant n'est plus exploitée par le système informatique pour suivre vos dépôts personnels.**





Vous souhaitez signaler un problème technique ou une anomalie, contactez le Sictom : 04 76 38 66 03 (appel gratuit)

Pour obtenir des infos :

- sur les modalités de tarification : 04 76 36 86 26 (communauté de communes Chambaran Vinay Vercors)
- sur le badge : 04 76 36 90 57 (régie municipale d'électricité de Vinay)

Chaque déchet à sa place !



Les boîtes métalliques, les bouteilles et flacons en plastique, les cartonnets et les briques alimentaires



Les bouteilles, les pots et les bocaux



Les journaux, les magazines, les prospectus, les catalogues, les annuaires, les enveloppes, les papiers d'imprimantes



Tri sélectif : bien... mais peut mieux faire !

Grâce de la bonne volonté des usagers, les volumes de déchets recyclables déposés dans les bacs jaune, vert et bleu progressent régulièrement, ce qui est bien. En revanche, l'effort est à poursuivre sur la qualité du tri à la source des emballages. Car, dans les bacs jaunes, on constate une proportion importante de déchets indésirables suite à une erreur de tri. Ce qui nuit gravement au recyclage. Votre geste est donc tout simplement essentiel. Il est même déterminant pour assurer le bon fonctionnement de la chaîne du tri et du recyclage. Si vous avez un doute sur la destination d'un déchet, n'hésitez pas à consulter votre guide du tri ou le site internet www.sictom-sud-gresivaudan.org.



Pourquoi un arrêté préfectoral et que dit-il ?

Saisi par le président du Sictom, le préfet a, selon un arrêté préfectoral du 7 février 2013, autorisé le Sictom à déroger à l'obligation de collecte en porte à porte des ordures ménagères dans les secteurs aggloméré de plus de 500 habitants. Ainsi, le Sictom conduit sa mission en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur. Cette dérogation est établie pour une période d'un an renouvelable. La fréquence de collecte pourra être revue en fonction des conclusions de l'audit.

Un audit pour faire le point



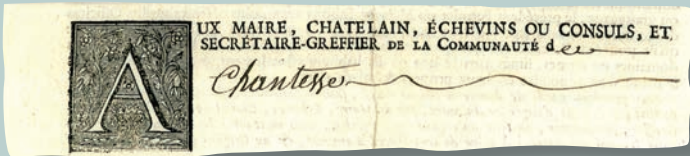
Un audit du fonctionnement de la collecte des ordures ménagères va être réalisé tout au long de l'été par un cabinet indépendant, retenu suite à appel d'offres. Il va permettre d'établir un état des lieux objectif et complet de l'organisation et du fonctionnement du service à partir duquel, en fonction des conclusions, des mesures correctives seront prises pour améliorer la qualité et l'efficacité du service de collecte. Dans ce cadre, le cabinet ABBD, interrogera un échantillon représentatif de 500 usagers. Si vous êtes contactés, réservez lui le meilleur accueil et exprimez-vous. **Votre avis compte !**

Déchèteries du Sud-Grésivaudan : ouverture 6 / 7 jours

Pour information, la déchèterie de St-Sauveur est **ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ; le samedi de 9h00 à 18h00, sans interruption.** Par ailleurs, conformément à la loi, les dépôts effectués par les professionnels, exclusivement reçus la déchèterie de Saint-Sauveur, sont soumis à une tarification pour le bois, les encombrants, les gravats, les déchets toxiques et les pneus. L'accès à la déchèterie nécessite un badge délivré gratuitement par le Sictom. La déchèterie de Vinay est ouverte selon la grille horaire ci-dessus.

Déchèterie de Vinay	Matin	Après-midi
Lundi	fermée	13h30 - 18h00
Mardi	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
Mercredi	fermée	13h30 - 18h00
Jedi	fermée	13h30 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
Samedi	Sans interruption de 9h00 à 18h00	

Cette lettre d'information est éditée par le Sictom Sud-Grésivaudan, 150 route de la Croix de May - 38160 SAINT-SAUVEUR.
 Directeur de publication : Michel Villard, président.
 Mise en pages : ça crée Val - Imprimé sur papier recyclé par Press'Vercors © juin 2013
 Si après l'avoir lue, vous ne souhaitez pas conserver cette lettre d'information, participez au tri en la déposant dans le conteneur bleu destiné au papier. Merci.



Ce sont les amateurs d'histoire locale et familiale de Chantesse qui peuvent se réjouir ! Comme une miraculeuse pépite d'or léguée par un oncle d'Amérique insoupçonné, une pépite, inattendue, a surgi d'un fonds d'archives privé, conservé aux Archives départementales de l'Isère (A.D.I.) et désormais classé ; il s'agit d'archives communales de Chantesse et de ses voisines, datant de l'Ancien Régime, période où les informations sont rares et donc in-finement précieuses.

Le fonds privé en question concerne les familles Sorrel, de Peccat et Combet de Larène, installées dans la région de Vinay ; il porte aux A.D.I. la référence (ou cote) 83 J.

Des Sorrel ont exercé aux XVII^e et XVIII^e siècles, des fonctions de représentant du seigneur (châtelain) auprès des communes de Chantesse, la Roche-Montferrier, Cras, etc. De plus Antoine Sorrel devint maire de Chantesse au tout début du XIX^e siècle [document 2]. Ce sont ces fonctions qui ont amené les Sorrel à avoir en main des archives communales, qu'ils ont conservées.

Quels types de papiers concernant Chantesse pourront consulter les amateurs d'histoire ?

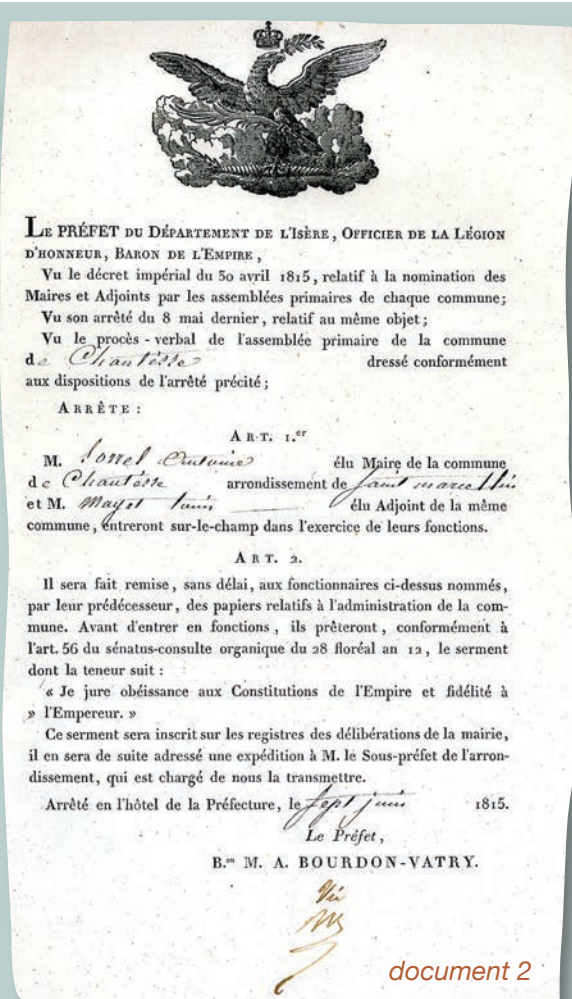
Très classiquement, on trouve un registre qui faisait office sous l'Ancien régime de matrice cadastrale (parcellaire de 1634¹) accompagné de ses registres de mutations (courciers, 1636-1694²), des rôles d'imposition (qui fait exceptionnel en Isère remontent à 1554³), ainsi que les documents produits par l'administration communale en matière d'affaires militaires, d'entretien de chemin et de l'église, sans compter les procès ; le tout étant compris dans une fourchette allant de 1554 à 1827.

Quelles informations historiques peuvent en être tirées ? En voici quelques exemples.

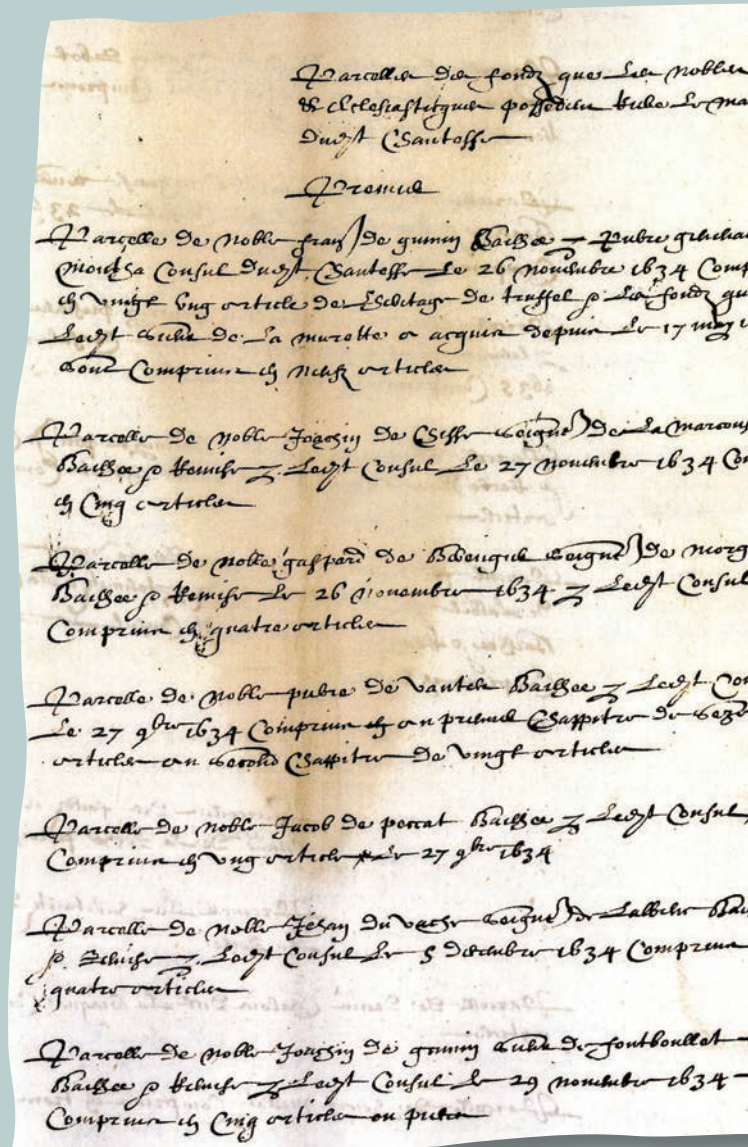
En matière de toponymie et d'agriculture, grâce notamment aux parcellaires, des noms de lieux-dits apparaissent ainsi que les types de culture : en 1634 on relève « noyeraie au Grand-Champ », « vigne », « châtaignerée au Coullombier »⁴,...

En matière de sociologie, on peut étudier les noms de famille (Jessé, Naud, Bourjon,...) [document 3], les métiers exercés, la présence de bourgeois et de nobles. Parmi les nobles possessionnés en 1634 à Chantesse, apparaissent François de Gumin, Joachim de Chissé seigneur de La Marcousse, Gaspard de Bérenger seigneur de Morges, Pierre de Vantes, Jehan du Vache seigneur de l'Albenc [document 4].

On ne négligera pas non plus les listes nominatives de jeunes gens établies entre 1774 et 1813 pour les levées de soldats ou de gardes nationaux car elles fourmillent de détails sur leur taille, leur lieu de naissance, leur état de fortune [documents 5, 6 et 7]. On apprend par exemple que Joseph Laurent-Gonnet, en 1813, était cultivateur, marié, père de six enfants et sans fortune⁵.



document 2



document 3

*Consul. La quelle de tout le
fonds de l'ancien bureau de la Mairie de
Chantasse par les de Montfubert
Armes. Les Habitants d'ici
(Santossa)*

*puber main petit Comprim. 9. Surt. vertica
égay petit La pie Comprim. 9. Surt. vertica
Bedmond Romand Comprim. 9. Surt. vertica
mcom. Ceual Comprim. 9. Surt. vertica
bon. Sordre. Rouzon Comprim. 9. quatorze vertica
Joseph Fosse Comprim. 9. Surt. vertica
Ray Fosse Comprim. 9. quatre vertica
maie. main Comprim. 9. Surt. vertica*

document 4

documents 5, 6 et 7

Si votre curiosité a été éveillée, vous pouvez, dans un premier temps vous rendre à la mairie de Chantasse pour prendre connaissance des « instruments de recherche » transmis par les A.D.I.

Ces instruments de recherche, qui permettent de préparer la consultation des archives originales conservées aux A.D.I., sont :

- le répertoire du fonds des familles Sorrel, de Peccat et Combet de Larène, de Poliènes et l'Albenc – 83 J
- le répertoire des archives communales de Chantasse déposées – 4 E 495,
- le numéro 3 de « Chroniques d'archives » (publication des A.D.I.) portant sur les sources de l'histoire locale,
- le numéro 9 de « Chroniques d'archives » (publication des A.D.I.) mentionnant le classement de minutes de notaires qui se sont succédés à l'Albenc, maîtres Borrel, Champel, Bergerand, Sorrel père et fils (1618-1721, 3 E 33709 à 33835) retrouvées lors du classement du fonds privé 83 J,
- le numéro 13 de « Chroniques d'archives » (publication des A.D.I.) mentionnant le classement de 83 J,
- la concordance entre les calendriers révolutionnaire et grégorien.

Enfin petit rappel, les A.D.I. ont un site internet www.archives-isere.fr sur lequel on trouvera les heures d'ouverture de la salle de lecture ainsi que les incontournables registres paroissiaux et d'état civil (consultables en ligne).

Auréli Bouilloc,
attachée de conservation du patrimoine chargée des communes,
Archives départementales de l'Isère

1 A.D.I. 83 J 273
2 A.D.I. 83 J 275
3 A.D.I. 83 J 259 à 83 J 64 et 83 J 276 à 83 J 277
4 A.D.I. 4 E 495/3
5 A.D.I. 83 J 284

ANNÉE 1774 GÉNÉRALITÉ DE DAUPHINÉ.

SUBDÉLÉGATION DE *St marulin*
COMMUNAUTÉ DE *Chantasse, Chagnipierre et la Roche*

Nota: Un double de cet État devra être adressé au Subdélégué, & l'autre lui être remis le jour du Tirage.

ÉTAT des Garçons & Hommes veufs sans enfants sujets au Sort pour les Troupes Provinciales.

NOMS DE BAPTÊME ET DE FAMILLE.	AGE.	TAILLE.			LIEUX de leur NAISSANCE.	OBSERVATIONS, ou l'on portera leurs Vacances.
		Pieds.	Pouces.	Lignes.		
PRÉSENTS.						
<i>Pierre Gonard</i>	29	4	11		<i>De Crus</i>	<i>vallé a Barral fermier des Dames de Lythaux qui ouve deux charres</i>
<i>Joseph Dreyer</i>	25	5	1		<i>de Crus</i>	<i>vallé a Barral</i>
<i>paul Lambert</i>	19	5			<i>de Crus</i>	<i>vallé a Barral</i>
<i>françois monnet</i>	21	5	2		<i>de polliènes</i>	<i>vallé au grange de St martin qui ouve une charre</i>
<i>Pierre veuret chambaud</i>	18	4	11		<i>de lalbene</i>	<i>filz au grange de M^{rs} Daller maître d'œuvre comp. le que ouve deux charres</i>
<i>Jean veuret chambaud</i>	20	4	11		<i>de lalbene</i>	<i>filz au grange de M^{rs} D.</i>

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE.
ARRONDISSEMENT de *S. Marcellin*
CANTON de *Vercay*
COMMUNE de *St Marcellin*

GARDE
Décret impé

NOMS et PRÉNOM.	DATE de la NAISSANCE.	PROFESSION.	S'IL EST CÉLIBATAIRE, MARIÉ OU VEUF.	NOMBRE de ses ENFANS.	FORTU exprié PAR LE RE
1. <i>Blaise Fayon</i>	15. juillet 1773.	prop. Cultivateur	Marié	3. Enfants	500 ^{fr}
2. <i>Bressat Fayon</i>	28. mars 1787.	Cultivateur	Marié	4.	100
3. <i>Phamatin - Vite Jean Jha</i>	15. j ^{rs} 1788.	Journalier	Célibataire	0.	0
4. <i>Jehan Jeanon</i>	1778.	Grangeur	Marié	3.	0
5. <i>Jehan Joseph</i>	20. j ^{rs} 1788.	Cultivateur	Célibataire	0.	10
6. <i>Salon Joseph Jha Jeanon</i>	18. Juin 1778.	prop. Cultivateur	Marié	2.	40
7. <i>Jehan Jeanon Jha Jeanon</i>	1 ^{er} juillet 1779.	prop. Cultivateur	Marié	3.	30.
8. <i>Jehan Joseph</i>	19. Janvier 1775.	prop. Cultivateur	Marié	3.	30.
9. <i>Jehan de Claude - ceul Jean</i>	28. 8 ^{rs} 1785.	Cultivateur	Célibataire	0.	0
11. <i>Clauron Jean Jha Jeanon</i>	15. j ^{rs} 1775.	Cultivateur	Marié	2.	15.
12. <i>Clauron Jean Jha Jeanon</i>	23. 8 ^{rs} 1785.	Cultivateur	Marié	6.	0.
13. <i>Mozet Joseph - ceul Jean</i>	15. juillet 1779.	Militaire de troupe	Célibataire	0.	10.
14. <i>Mozet Joseph - ceul Jean</i>	15. j ^{rs} 1780.	Militaire de troupe	Célibataire	0.	10.

Relève du futur legs M^{rs} dans la Communauté de Chantasse depuis le legs de M^{rs} 1781 - jusqu'à l'année de 1786.

7. 8^{rs} 1781. *Stanislas Polmar filz a. ceul Stanislas de la Roche de 3. enfants*

11. 8^{rs} 1781. *paul Jha Jeanon filz a. ceul Jeanon de 2. enfants*

13. 8^{rs} 1781. *Jehan Jha Jeanon filz a. ceul Jeanon de 2. enfants*

17. 8^{rs} 1781. *Claude - Franconi de Franconi Jha Jeanon filz a. ceul Claude de 2. enfants*

21. 8^{rs} 1781. *Jehan Jha Jeanon filz a. ceul Jeanon de 2. enfants*

28. 8^{rs} 1781. *Jehan Jha Jeanon filz a. ceul Jeanon de 2. enfants*

30. 8^{rs} 1782. *Franconi Jha Jeanon filz a. ceul Franconi de 2. enfants*

30. 8^{rs} 1782. *Jehan Jha Jeanon filz a. ceul Jehan de 2. enfants*

26. 8^{rs} 1782. *Jehan Jha Jeanon filz a. ceul Jehan de 2. enfants*

17. 8^{rs} 1785. *Jehan Jha Jeanon filz a. ceul Jehan de 2. enfants*

12. 8^{rs} 1785. *Jehan Jha Jeanon filz a. ceul Jehan de 2. enfants*

Syndicat Mixte Pays du Sud Grésivaudan

Pour faire suite aux informations que nous vous avons communiqué dans le numéro 24 de « *Quoi de neuf à Chantesse* », nous avons débattu entre autre le 11 juin 2013 d'un point très important qui est le suivant.

Réponse du Sud Grésivaudan à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire à Énergie POSitive »

Le Comité syndical du Syndicat mixte et le Comité de Pilotage du CDDRA (Comite de Développement Durable Rhône Alpes) ont conjointement décidé le 28 novembre 2012, d'engager la réflexion sur une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « *Territoire à Énergie POSitive* » (TEPos) lancé par la Région.

Il s'agit pour notre territoire de s'inscrire d'une façon pragmatique et volontariste dans l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), soit un « *facteur 4* » à l'horizon 2050 en agissant concurremment sur deux « *leviers* » : réduire les consommations d'énergétique et développer la production d'énergies locales renouvelables.

Le dossier de candidature « *TEPos* » est constitué de 3 éléments :

- **Un état des lieux** partagé des enjeux énergétiques du territoire
- **Un programme d'actions immédiates** dites « sans regret ». Ce programme de 4 à 10 actions doit porter sur 0,5 à 1% de la consommation d'énergie du territoire. Son contenu est libre mais concret : transport, électricité spécifique, éclairage public. Le programme d'action sans regret peut correspondre pour tout ou partie à un programme préexistant.
- **Un programme d'action 2020 et une trajectoire 2050**: Après la sélection dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, un travail d'élaboration du programme « *territoire à énergie positive* », ou « *TEPos* » commence. Le territoire peut se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage, « *AMO* » pluridisciplinaire, soutenue par la Région.

La région et ses partenaires (ADEME notamment) s'engagent à mobiliser de façon prioritaire leurs aides en faveur des territoires reconnus « *TEPos* ». Les financements européens dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020 seront fléchés prioritairement par la Région, autorité de gestion, sur les territoires reconnus « *TEPos* ». La démarche reposant sur un large partenariat entre élus et représentant de la société civile le comité syndical et le comité de pilotage du CDDRA ont décidés de confier la réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'un positionnement du Sud Grésivaudan au Conseil Local de Développement. (CLD). Pour mener à bien cette mission, le Syndicat a procédé au recrutement d'une animatrice (à mi-temps) et missionné un cabinet ASTRE pour lui venir en appui. Le CLD a engagé une démarche partenariale et participative avec l'ensemble des acteurs locaux, tant sur le diagnostic que sur la définition d'un plan d'action, afin d'élaborer une proposition concrète et crédible au regard de la réalité du Sud Grésivaudan. La démarche à été menée en 3 phases successivement de décembre 2012 à mai 2013 : élaboration d'un diagnostic partagé, définition des orientations stratégiques, proposition de plan d'actions. Un comité de pilotage « *TEPos* » a été mis en place. Constitué d'élus référents représentant le SMPSPG et les 3 communautés de communes (CC de la Bourne à l'Isère, CC du Pays de Saint Marcellin, CC Chambaran Vinay Vercors), le comité de pilotage a validité le diagnostic, arbitré sur les objectifs à atteindre, proposé les orientations territoriale à engager ainsi que la méthode et les moyens pour les mener à bien. Il s'est réuni régulièrement tout au long de la démarche et a assuré le relais d'informations entre les différentes collectivités.

Élaboration du diagnostic partagé (février 2013)

En accord avec le comité de pilotage, et avec le concours de l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Énergie) et du Cabinet ASTRE, le CLD a animé des ateliers thématiques ouverts à tous. 6 ateliers se sont tenus, les 12 et 21 février, abordant les thématiques suivantes : politique et actions territoriales pour le climat et l'énergie, mobilité et déplacements, citoyens et acteurs économiques, aménagement et urbanisme, bâtiments, production d'énergie renouvelable, 60 personnes ont permis de mettre en exergue les atouts et les faiblesses du territoire et de dégager les enjeux énergétiques du Sud Grésivaudan.

Définition des orientations et élaboration du plan d'action (mars à mai 2013).

Une réflexion s'est engagée autour de deux axes centraux que sont : la réduction des consommations énergétiques et la production locale d'énergie renouvelable. 4 groupes de travail ont mobilisés une cinquantaine de participants représentant la diversité de la société civile locale ainsi que les acteurs clés susceptibles d'être des partenaires majeurs du programme « *TEPos* » du Sud Grésivaudan. (Régies d'énergies, SEDI, AGEDEN). Ces 4 temps de travail ont permis de définir les leviers d'actions sur lesquels le territoire peut agir afin de proposer des actions concrètes, pertinentes et réalistes, en matière d'accompagnement vers la transition énergétique. Le CLD a ensuite, en accord avec le comité de pilotage, organisé sept tables rondes thématiques avec les experts idoines, dans le but de définir les orientations stratégiques et de préfigurer un plan d'action : bois énergie, stratégies territoriales et citoyen, industrie, commerce artisanat, bâtiment, transports mobilité, agriculture sylviculture tourisme, méthanisation et autres énergies renouvelables. Ces travaux ont permis de dégager une proposition de programme d'actions, articulée autour de 7 axes correspondant aux orientations stratégiques : mettre en place une stratégie énergétique territoriale, mettre en œuvre une stratégie volontariste de performance énergétique des bâtiments, développer une approche intégrée habitat/mobilité, intégrer l'approche « *énergie* » dans la stratégie de développement économique du territoire, développer une stratégie territoriale de production d'énergie renouvelable, communiquer sur la démarche TEPoS, piloter la démarche et évaluer les actions.

Ce programme inscrit dans une même perspective stratégique « *Énergie* » des actions nouvelles dégagées dans le cadre de la réflexion « *TEPos* », des actions déjà inscrites dans le cadre d'autres programmes (Contrat de développement Durable Rhône Alpes 2012-2013 et « *Maison de l'Emploi et Développement durable* » notamment) ou susceptible d'être mis en place (PLH et OPAH) Un maillage avec d'autres échelons territoriaux est prévu : agenda 21 de la ville de Saint Marcellin, du Conseil Général l'Isère et de la Région Rhône-Alpes, plan d'action énergie du parc Naturel Régional du Vercors, Plan Climat Energie territorial de la CCBI en cours d'élaboration. Afin de formaliser la candidature du Sud Grésivaudan à l'AMI « *TEPos* », le Syndicat mixte et le comité de pilotage du CDDRA doivent : sur la base d'un diagnostic et des orientations, se positionner sur le programme d'action qui sera ensuite affiné dans son contenu et ses maîtrises d'ouvrages dans le cadre de l'accompagnement préposé par la région, indiquer de quelle manière le territoire entend mobiliser les moyens susceptibles d'être mis à sa disposition par la Région pour mener à bien le programme « *TEPos* ».

L'équipe de rédaction

Source : Comité de pilotage du CDDRA (SMPSPG) du 11 juin 2013

Quoi de neuf pour les associations ?

Repas champêtre

Samedi 22 juin 2013 a eu lieu le désormais incontournable repas champêtre de Chantesse. Toujours sous les noyers, toujours avec de la bonne humeur, toujours savoureux et copieux. Mais la grande nouveauté du cru 2013 c'est le cabanon du Comité des fêtes.

Tout beau, tout en bois, tout décoré et surtout très fonctionnel. Le soleil était au rendez-vous mais sans excès. Le cochon délicieux, les entrées variées et appréciées.

Les convives ont été fort satisfaits de leur journée ombragée. Nous avons même eu la joie d'en voir sortir le jeu de cartes après le café ! Super idée à reprendre les prochaines années. Pourquoi pas proposer un après-midi jeux de société pour prolonger ce moment de douce convivialité ?

Le jeu des voisins, organisé par notre plus jeune bénévole du Comité des fêtes, le nommé Baptiste, a été remporté par le quartier du Chemin Neuf.



Bienvenue à Denis, le «gardien» de la coupe jusqu'à juin 2014.

Un grand merci à tous ceux qui ne comptent pas leur temps pour que chaque manifestation soit une réussite. Rendez-vous en novembre pour une choucroute.



Association Sportive de Chantesse

Que souhaitez-vous pour la saison prochaine ?

Le bureau de l'ASC souhaite recueillir vos envies et vos souhaits pour vous proposer des cours adaptés et sportifs la saison prochaine.

Nous vous remercions de déposer votre réponse dans la boîte aux lettres de la mairie.

Nom et Prénom (facultatif) : -----

À quelles heures pourriez-vous venir le mercredi ? *

**Plusieurs réponses possibles*

- | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 18h-19h | <input type="checkbox"/> 18h30-19h30 | <input type="checkbox"/> 19h-20h |
| <input type="checkbox"/> 19h30-20h30 | <input type="checkbox"/> 20h-21h | <input type="checkbox"/> 20h30-21h30 |

Quels cours vous intéresseraient ? *

**Plusieurs réponses possibles*

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Gym (cardio, bras, abdos-fessiers, stretching) (1h) | <input type="checkbox"/> Zumba (3/4h) |
| <input type="checkbox"/> Step débutant (1h) | <input type="checkbox"/> Country (1h) |
| <input type="checkbox"/> Step perfectionnement (1h) | <input type="checkbox"/> Step + Abdos-fessiers (1h) |

Vos commentaires ou suggestions :-----



Reprise des cours le mercredi 11 septembre à la salle des fêtes.

Pour tout renseignement, contacter Isabelle Oriol au 04 76 36 19 51



Quoi de neuf chez nos citoyens

Notre voisin

Nous ne connaissons jamais assez nos voisins. Ce village qui voilà 32 ans nous accueillait se révéla petit à petit à nous en particulier par nos voisins. Vous savez ces gens qui font beaucoup de bruit, des personnages qui sont peu sympathiques, qui ne pensent qu'à eux, qui n'arrêtent pas de nous enfumer avec leurs mauvaises herbes qu'ils font brûler (c'est d'ailleurs interdit), qui vous réveillent avec les aboiements de leurs chiens, enfin bref des voisins qui ne sont pas des «voisins» mais des «jean-foutre»...



Pour nous, rien de tout cela. Pas à pas au cours de ces années, nous nous sommes mutuellement découvert et apprécié sans fioriture et fausse condescendance. Nous avons découvert un lieu où vivait une nombreuse famille au sein d'un corps de ferme et ses nombreuses dépendances, disposés dans un écrin de verdure, soigneusement entretenu, magnifiquement arboré.

Parce que notre voisin aime plus que tout la nature, soulignant à nos yeux un rapport étroit, intime entre l'homme et la nature, une découverte qui nous sera distillée peut à petit, patiemment, au cours des années. Dans les grands tracés de notre temps, avec la complexification du monde agricole, sa diversification, la course aux terres cultivables, notre «voisin paysan» émerge dans notre entretien qu'il nous accorde. Il regarde, écoute, s'informe de l'évolution non seulement de l'agriculture mais de l'évolution du monde. Nous sommes surpris par sa curiosité, son questionnement ses analyses et sa langue bien pendue... mais juste. Cela ne nous a pas étonnés. Le prénom «Georges» en caractérologie est présenté comme «celui qui

détient la parole», l'étymologie de Georges vient du Grec «gheorghios» qui signifie «travailleur de la terre». Alors nous avons voulu en savoir plus et vous faire découvrir modestement une des nombreuses facettes du «bonhomme» que nous appellerons, amicalement «Jojo» ou «l'Homme».

Jojo est né la même année que Brigitte Bardot, Jacques Anquetil. À cette époque, Albert Lebrun préside aux destinées de la France, nous sommes dans la troisième République.

Son lieu de naissance ? Notre-Dame de L'Osier. Village composé aujourd'hui de 504 Osierines et Osierins. L'origine du village⁽¹⁾ remonte aux «premiers miracles de l'Ozier» en 1649 (début du règne de Louis XIV). Ses parents possédaient une petite exploitation agricole. Il est l'aîné d'une fratrie de trois enfants et suivra une scolarité normale jusqu'au certificat d'étude. Petite escapade... l'école sera rendu obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans en 1936. Très bon élève, il aura des bases scolaires solides, et n'aura pas besoin d'un enseignement individualisé, d'aide psychologique... Le résultat sera là. Pendant trois ans, tout en secondant son père à la ferme comme «aide familial», ce dernier suivra des cours par correspondance, dispensés par une école de Lyon. «C'était

à cette époque les assurances agricoles qui avaient lancé cela». Le jeune homme finira au tableau d'honneur. Les revenus de la ferme ne suffisaient pas à faire vivre la famille. Le travail ne manque pas à cette époque. Jojo ira chez un petit artisan maçon de Notre-Dame de l'Osier d'une façon irrégulière mais approchera chez lui, le travail du bois dans différents domaines, lors de remise en état de bâtiments. Ce travail améliorera l'ordinaire et cela jusqu'à l'appel sous les drapeaux en 1955. À l'âge de 16 ans son premier engagement au service des autres sera dans le corps des pompiers de Notre-Dame de l'Osier qu'il assurera pendant 5 ans.

Le rideau ne fait que s'entrouvrir sur les souvenirs. Le ton est plus grave, plus précis, mais aussi fait de silence quand nous abordons cette période douloureuse. Historiens, chercheurs, ne pourront comprendre le sens de cette guerre et nous l'expliquer, qu'au travers des témoignages de ceux qui l'ont vécue.

Jojo fera ses classes à Briançon au 159^e RIA (Régiment d'Infanterie Alpine). Un régiment qui deviendra célèbre par la création en 1904 de la première école de ski en France, à Briançon, destinée à former des instructeurs au BAPC (Bataillon Alpin de Chasseurs à pied) de l'Armée des Alpes. Les initiateurs seront, les capitaines Clerc et Monnier. La devise du régiment : «Ni chasseur, ni biffin : Alpin». L'homme suivra une formation dans une section d'éclaireurs skieurs qui permettra en Algérie d'assurer physiquement et moralement des missions difficiles.

«Je suis affecté en Algérie dans une compagnie opérationnelle qui est située à BOGHNI à environ 38 km de la wilaya de Tizi Ouzou en Kabylie». Cette époque est éprouvante pour les hommes de troupe qui se trouvent sur le terrain. Attentats, massacres et état d'urgence vont se succéder principalement dans le Constantinois. C'est la lutte pour l'indépendance de l'Algérie. «Je passerai tout mon service dans une compagnie opérationnelle comme sergent avec 30 hommes divisés en 3 groupes et adjoint chef de section». L'homme nous fait comprendre au travers de son vécu, combien cette période est non seulement douloureuse pour ses camarades de combat, comme pour lui-même, mais difficilement compréhensible pour un grand nombre : «On aurait pu s'en passer de cette guerre, on se demande encore qu'est ce qu'on est allé faire là-bas» et poursuit «À cet âge-là, un ordre était un ordre, on l'exécutait, sinon on était réprimandé sévèrement. Certains ne voulaient pas y aller et se sont retrouvés en tôle, puis dans des bataillons disciplinaires. On ne les a plus revus». À l'issue de cette guerre, Jojo sera décoré de la Croix de la valeur militaire avec deux citations et, quelques années après, recevra la Médaille militaire, la Médaille du combattant et la Médaille de reconnaissance de la Nation.

Le rideau se referme sur des souvenirs qui n'en sont pas, encore aujourd'hui.

L'homme reprend haleine, pour aborder un épisode joyeux de sa vie : « *Bien avant de partir à l'armée, lors d'un porte bouquet à une conscrîte de Chantesse, j'ai rencontré Raymonde* », Raymonde précisant : « *le 14 février 1953 exactement* ». Ils resteront fiancés pendant cinq ans « *sans se toucher* » interviendra Jojo, pour poursuivre : « *De toute manière on est resté tellement longtemps séparés à cause de l'Algérie que tu ne venais pas au bal tous les dimanches soirs...* ». Le couple n'était pas si « *séparé* » que ça. Tous les jours, ou presque, Raymonde lui envoyait une lettre de mots tendres. Elle lui racontait ce qu'ils faisaient sur la ferme, comment s'écoulaient les jours. Ces lettres, aujourd'hui, sont soigneusement conservées, comme un trophée, comme pour se prouver à lui-même que les sentiments sont toujours bien présents. Jojo précise : « *Nous nous sommes mariés à Chantesse le 15 février 1958, à la mairie, où le Gaston Guinard, l'oncle du René Guinard, actuellement conseiller municipal de Chantesse enregistrera notre mariage, puis à l'église où le père Ciceron bénira les anneaux* ». Raymonde acquiesce.

Jojo s'installera sur la ferme que possédaient les parents de Raymonde. Une ferme plus importante ou nous faisons de la polyculture. Ce n'est que vers 1970-71 que la famille s'orientera vers le développement de la noix. Avec la reprise d'une ferme sur l'Albenc, la famille doublera la surface de ses noyeraies et continue aujourd'hui avec son fils à conforter l'existant. Des vignes compléteront cette polyculture. Ces vignes composées de plans greffés, nobles, donneront un vin de qualité. La production était de 35 hectolitre par an. Son arrêt s'imposera, en raison de la charge de travail que cela représentait, le plus gros du travail tombant au même moment que le ramassage des noix. Jojo précise : « *Petit à petit on a arraché la vigne, puis on s'est séparé des bêtes. L'époque était au changement. Vers les années de l'après guerre, il y avait encore 22 fermes sur Chantesse, il n'en reste plus que 2. Gilles arrivera, début 1980, après son service militaire en Allemagne, sur la ferme comme aide familial. Diplômé, celui-ci aurait pu s'orienter dans l'industrie mais il préférera rester sur l'exploitation. Aujourd'hui son bagage lui sert énormément tant dans le domaine technique que celui de la gestion* ».

Au fil du temps, la discussion se poursuit, parfois vive, précise suivant les questions. Les mots sont colorés, comme posés sur la palette d'un peintre et petit à petit le tableau de sa vie se précise. L'homme se découvre à la croisée de ses chemins très divers, qui nous étonnent. Un homme qui va se donner toute sa vie au service des autres. Jojo n'est pas modeste, mais ses qualités, il les connaît. Il en a fait sa force. Elle s'impose à tous comme une évidence naturelle.

La charge de son exploitation ne l'empêchera pas d'occuper différentes responsabilités au sein du monde agricole. Il occupera en 1964 le poste d'administrateur puis secrétaire de la Caisse locale du Crédit Agricole du Sud Rhône Alpes de Vinay. Il deviendra président de cette même caisse en 1975 jusqu'en 2000 date de sa retraite, et recevra l'Ordre National du Mérite Agricole au titre d'Officier dans l'ordre National du Mérite.

Jojo rentrera à la mairie de Chantesse pour une première mandature de 1971 à 1977, en tant que conseiller municipal, ayant comme maire Monsieur Marcel Bonneton et premier adjoint Monsieur Caillat, père de l'actuelle députée, Madame Michèle Bonneton. L'homme assurera une deuxième mandature de 1977 à 1983 comme 2^e adjoint, avec toujours Monsieur Marcel Bonneton comme maire. Le souvenir qu'il en gardera sera très mitigé, surtout en raison d'une ambiance défavorable, faite de « *contestations, d'oppositions à tous les degrés : des choses comme ça, ça m'a renversé* » souligne t-il.

Au fil de l'échange, nous effleurons ce qui fait sens chez cet homme, il participe au fonctionnement, à l'animation de notre collectivité d'une façon désintéressé. Le tableau de sa vie dévoile son caractère.



Jojo rentrera à Coopenoix comme administrateur et finira comme vice-président en 1990. Une histoire qui a débuté dans les années 1927-28, où chaque commune avait son syndicat, son président et son service de conditionnement et d'expédition. Tout cela se faisait sous la tutelle de la fédération départementale qui expédiait à partir de la gare de l'Albenc les noix vers les Amériques. La fédération par la suite regroupera les différents syndicats communaux sous l'égide de Coopenoix celle-ci existant depuis 1928. Ce n'est pas tout, Jojo assurera pendant 10 ans au niveau local, la responsabilité du Groupement Sanitaire du cheptel de l'Isère, mais aussi sera correspondant de la MSA de Grenoble comme délégué cantonal.

Quand on demande à Jojo le pourquoi d'une telle activité, ce dernier répond : « *Quand tu es dévoué, tu te fais embaucher d'office* »... sans commentaire.

Il poursuivra ses « *activités annexes* » comme président du syndicat de la FNSEA de Chantesse, suite au départ de beaucoup d'agriculteurs et le regroupement qui s'est opéré avec l'Albenc. Dernier engagement ou presque, il sera correspondant du CEMAGREF de 1960 à 1975.

Une question nous vient à l'esprit : Comment cette hyper activité était-elle vécue par Raymonde ? La réponse : « *Heureusement que nous étions une famille nombreuse à l'époque, il faut reconnaître que je n'ai pas beaucoup soigné les bêtes le soir..., mais Raymonde n'était pas seule, il y avait encore sa grand-mère ainsi que ses parents* ». Raymonde précise : « *Je n'étais pas seule à faire face. Avec la venue de Gilles, petit à petit j'ai commencé à laisser tomber certaine chose. Nous commencions à nous agrandir* ».

Aujourd'hui l'homme est délégué départemental de l'Éducation Nationale. À l'époque cela représentait une à deux journées de visite d'écoles du canton. Aujourd'hui du fait des regroupements pédagogiques par secteur, il assiste au conseil de classes de l'école de Chantesse. Son rôle est d'assurer, avec le maire, de bonnes conditions de vie des enfants à l'école et autour de l'école. Il veille entre autres à la bonne relation entre l'école et la municipalité. Il ne formule pas d'appréciations sur les méthodes ni l'organisation pédagogique de l'école : « *Nous sommes désignés par l'inspecteur d'aca-*

démie tous les quatre ans ». Jojo assurait cette mission bien avant son départ à l'armée et recevra le diplôme d'honneur de l'Éducation Nationale.

Malgré toutes ses responsabilités, l'homme saura garder en lui un côté « artiste » qu'il va développer tout particulièrement pendant sa retraite. Presque une revanche sur ce don enfoui depuis sa prime jeunesse.

À bien regarder cette ferme que nous évoquions dès les premières lignes, notre regard est attiré par un nombre important de sculptures. Bien en osmose avec le cadre ancien de la ferme, elles sont là, nous interpellent, nous questionnent, peuvent nous déranger. Les sujets traités sont divers. Jojo est intarissable sur le sujet. Depuis son enfance il aimait le dessin. Il me montrera un recueil conservé dans un cahier jauni par le temps, qui sent encore la classe. Les dessins passés aux crayons de couleurs, les annotations portées par lui à l'ancre violette, soulignent tout l'intérêt qu'il portait déjà à la création. Pourtant Jojo souligne que le dessin à l'époque n'avait pas beaucoup de place dans son école. « *Il ne fallait pas dans les cahiers beaucoup de fioritures. Pendant la guerre, on manquait d'encre, de craies, d'ardoises. Les crayons de couleur étaient utilisés jusqu'à la corde* ». Jojo reste curieux. Il trouve le temps de lire et de réfléchir de se questionner, sur des sujets les plus divers (politique, historique, romans, biographies mais aussi jardinage, chasse). Cela lui servira de fil d'Ariane dans cette liberté de créer, d'entreprendre et qui se concrétisera au travers de ses réalisations.

Nous le laissons parler : « *Quand j'ai un moment entre le jardinage et les travaux avec Gilles, quand ça te vient dans la tête, tac, tu sens dans tes doigts, tu sens dans ton esprit, il faut que j'aïlle jusqu'au bout* » mais aussi « *Les premières heures de travail ne sont pas faciles, c'est comme se trouver devant la page blanche de l'écrivain. Si tu es inspiré par une forme de bois ça part plus vite. Pour le héron qui se trouve à la mare, sur le chemin de la mare, j'avais la forme du bois. Les deux « niafrons » que j'ai réalisés, si les morceaux n'avaient pas eu les excroissances, les verrues, ces bosses, ils seraient passés en bois de chauffage. Mais ils m'ont inspiré tout de suite, j'ai su ce que j'allais en faire* ».

Sa première sculpture sera la main de la vierge à l'enfant qui se trouve dans l'église de Chantesse. Une vierge en bois de noyer qui, à l'origine, devait être polychromée et qui doit dater du 18^e siècle mais qui est en très mauvais état. Elle sera restaurée par Michelle Bourgeat qui mettra en valeur le bois. Le père Potrieux, alors curé de l'Albenc-Chantesse, lors d'une rencontre avec Jojo, lui proposa de sculpter la main manquante. Laissons parler Jojo : « *J'ai d'abord fait des essais puis réalisé dans un morceau d'érable sec cette main, qui sera emmanchée dans l'avant bras de la statue, bien ajustée. Elle n'a qu'un défaut, être trop grosse par rapport à la statue, mais en regardant en perspective la vierge, cela ne se voit pas...* ».

Puis se succéderont dans le temps, des réalisations aus-

si surprenantes et belles comme la chouette, le héron, la fouine, le chamois, deux dés en noyer sur un plateau, une chouette au creux d'un arbre, un écureuil avec sa noix, un cygne, un livre ouvert etc. Des sculptures inspirées par la nature qui l'entoure, la faune qu'il sait si bien observer lors de ses sorties de chasse. Jojo nous parle presque d'une façon affective, longuement, des différentes essences de bois qu'il aime travailler, en particulier le tilleul avec sa couleur blonde, tendre à sculpter, avec un grain fin se fissurant que très rarement. Le noyer, qui lui aussi possède un grain fin, une très belle couleur, est d'une senteur inégale. Beaucoup plus veiné que le tilleul il permet une très belle finition, mais qui reste fragile dans le temps.

L'heure avance, nous sommes ensemble depuis presque deux heures. Nous n'avons pas vu le temps passé. L'homme est intarissable sur le sujet. Pourtant dans un dernier sursaut il nous fait remarquer qu'à son époque « *parler de ses passions n'était pas de mise, ce n'était pas une qualité, on était considéré comme des farfelus et n'avions pas les pieds sur terre* ».

Maintenant à la retraite, Jojo se retire dans son atelier. Une passion le poursuit : le travail du bois. Son imagination est à l'œuvre, puisqu'en chaque morceau de bois, poutre, branchage, sortira comme par magie l'animal, l'objet de ses rêves. Il aime la matière, toutes les matières, il en prend possession et trouve au détour de la gouge, du coup de scie, de la main qui polie, le « *trésor dissimulé* ». L'homme sait aujourd'hui, plus que jamais, nous faire découvrir certaines facettes de sa vie et nous les faire partager.

Alors si vous avez un moment, après une journée surchargée, venez passer un moment, parler avec lui, voir ses œuvres et repartir avec cette envie de faire, de créer, blottie au fond de vous, ou tout simplement venir oublier quelques instants la pression de temps.

Comment ne pas trouver dans cette citation de Joan Miro, peintre, sculpteur, céramiste de notre temps, l'essentiel de ce que vit et nous ont fait partager Raymonde et Georges Brichet-Billet : « **Ce qui compte, ce n'est pas une œuvre, c'est la trajectoire de l'esprit durant la totalité de la vie** ».

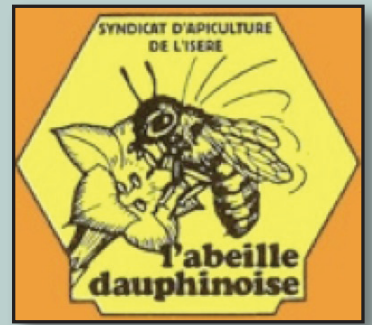
L'équipe du journal

(1) : Site internet ND de l'Osier. « Patrimoine » par Mme Nelly Gauvin.



Les obligations de l'apiculteur

Chaque année, au printemps, nos concitoyens peuvent être confrontés à l'essaimage des abeilles domestiques qui s'installent entre fenêtres et volets, dans les conduits de cheminées, dans un arbre, etc. En pareil cas, ils souhaitent que leur « problème » soit réglé rapidement craignant l'éventuelle dangerosité des abeilles. Le premier recours habituel est la caserne des pompiers à travers le SDIS qui se tourne vers les apiculteurs afin de les charger de récupérer les essaims lorsque c'est possible. Toutefois, ce dispositif présente des limites. Nous vous proposons un dispositif plus efficace : un numéro de téléphone unique pour une intervention rapide et gratuite par un apiculteur qualifié couvert par l'assurance de L'Abeille Dauphinoise.



Pour notre commune, votre interlocuteur est René Saint-Pierre au 06 12 86 12 43

Code rural

Article 206 : Les préfets déterminent, après avis des conseils généraux, la distance à observer entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique.

Article 207 : Les maires prescrivent aux propriétaires de ruches toutes les mesures qui peuvent assurer la sécurité des personnes, des animaux, et aussi la préservation des récoltes et des fruits.

À défaut de l'arrêté préfectoral prévu par l'article précédent, les maires déterminent à quelle distance des habitations, des routes, des voies publiques, les ruchers découverts doivent être établis.

Toutefois, ne sont assujetties à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité.

Ces clôtures doivent avoir une hauteur de 2 mètres au-dessus du sol et s'étendre sur au moins 2 mètres de chaque côté de la ruche.



PRÉVENANCE TRAVAUX

Service de mises à jour des coordonnées des particuliers



ERDF améliore régulièrement la qualité des réseaux par des travaux de maintenance, d'élargissement ou de renforcement. Ces opérations nécessitent parfois d'interrompre temporairement la distribution d'électricité de votre habitation.

ERDF a le souci de vous informer à l'avance de ces coupures d'électricité pour vous permettre de mieux vous organiser.

C'est le service **Prévenance travaux**.

ERDF a mis en place sur votre commune ce nouveau service offre la possibilité d'être prévenu par mail avant une coupure pour travaux programmés.

Pour bénéficier de ce service gratuit d'**ERDF**, inscrivez-vous sur le site :

<http://www.erdf-prevenance.fr>

En validant vos coordonnées et en nous indiquant votre adresse mail ainsi que votre numéro de téléphone portable (une option d'envoi par SMS est en cours de développement).



Arrêté préfectoral du 20 juin 1961

Arrêté : 61-2.501 - le préfet de l'Isère

Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre
Vu le code rural et notamment les articles 207 et 207,
Vu l'avis du Conseil général en date du 19-12-1960,
Vu la dépêche de M. le ministre de l'agriculture
en date du 6 avril 1961 sur la proposition
du directeur des services vétérinaires,

Arrêté :

Article 1^{er} - Les ruches peuplées ne doivent pas être placées à moins de 20 mètres de la voie publique et des propriétés voisines.

Dans le cas où les propriétés voisines sont des bois, des landes et des friches, cette distance est de 10 mètres au moins.

Elle est de 100 mètres au moins si les propriétés voisines sont des habitations ou des établissements à caractère collectif (hôpitaux, casernes, écoles, etc.)

Article 2 - Toutefois, des dispositions spéciales d'emplacement peuvent être prises par le préfet, sur demande motivée des intéressés.

La demande doit faire l'objet d'une enquête de la part du directeur des services vétérinaires qui est chargé de concilier les parties. Il peut à cet effet se faire assister de personnalités désignées par le préfet. À défaut d'une solution de conciliation, le directeur des services vétérinaires présente des propositions au préfet. Les dispositions spéciales font l'objet d'un arrêté préfectoral.

Article 3 - Conformément aux dispositions des deux derniers alinéas de l'article 207 du code rural ne sont assujetties à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité.

Ces clôtures doivent avoir une hauteur de 2 mètres au-dessus du sol et s'étendre sur au moins 2 mètres de chaque côté de la ruche.

Article 4 - L'arrêté préfectoral du 9 janvier 1961 relatif au même objet est abrogé.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets, le directeur des services vétérinaires, les maires et tous agents de la force publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Grenoble, le 20 juin 1961

Pour le préfet, le secrétaire général, M. Abel



Une urgence ?  **OU** 

Envoyez un SMS au 114

114, numéro d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler.

URGENCE 114

114, le numéro unique et gratuit pour les sourds, malentendants, aphasiques, dysphasiques pour contacter **par SMS ou fax** les **services d'urgence** : SAMU (15), Police-Gendarmerie (17) et Sapeurs-Pompiers (18).

SI VOS PROCHES SONT CONCERNÉS INFORMEZ-LES

 **+ D'INFOS** www.urgence114.fr




MAYENNE
MAYENNE
MAYENNE

Vélo citoyen

Le jeudi 23 mai 2013, les élèves de CM1/CM2 de l'école de Chantesse se sont rendus à l'école La Mayette de Vinay en vélo dans le cadre du projet « Vélo Citoyen ». Ce projet départemental de l'USEP s'articule autour de parcours cyclistes entre les écoles et une réflexion autour de la citoyenneté.

Après un repas commun préparé par les familles, les enfants de Vinay ont présenté leur travail sur le secourisme par l'intermédiaire d'une pièce de théâtre et de petits ateliers. Après la découverte du message citoyen de Vinay qui sera transmis sur un parchemin à toutes les classes participantes, l'école de Chantesse est repartie, en vélo bien sûr !

Le jeudi 20 juin 2013, nous avons reçu à notre tour la classe de Vinay. Avant de prendre notre repas tous ensemble, les enfants ont transmis leur message citoyen :

*« Quand on est Citoyen,
On a toujours les moyens
De se faire des Copains ! »*

Les élèves de Chantesse, par groupe de 2 ou 3, avaient organisé des petits jeux pour jouer avec les enfants de Vinay. La journée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur !



MÉMENTO

Mairie de Chantesse

Tél. 04 76 64 73 94

Horaires d'ouverture

Mardi..... 14 h à 19 h
Jeudi 8 h à 12 h
Samedi 8 h à 12 h

Permanences des élus sur rendez-vous :

Le maire samedi de 9 h à 11 h
1^{er} adjoint mercredi de 9 h à 11 h (social et emploi)
2^e adjoint mardi de 18 h à 19 h

Adresse électronique : chantesse@wanadoo.fr

Site Internet : <http://chantesse.sud-gresivaudan.org>

Numéros utiles

SAMU..... 15
Police 17
Pompiers..... 18
Appel d'urgence européen 112
SOS Médecins 08 03 06 70 00
Déchetterie de Vinay..... 04 76 36 79 29
Plateforme déchets verts de St-Sauveur..... 04 76 38 66 03

Information du Sictom

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Vinay :

- Le lundi, le mercredi et le jeudi : 13h30 à 18h00
- Le mardi et le vendredi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

Horaires d'ouverture de la déchèterie de St-Sauveur :

- Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

État civil

Décès :

VITET-COVAS Georges,
le 7 février 2013

FRANÇOIS Éric,
le 15 février 2013

CHALOIN Jacqueline née FEILLENS,
le 11 avril 2013

Naissance :

VITET-COVAS Jade,
le 7 mars 2013

METENIER Nathan,
le 10 mai 2013